

SEANCE DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze le vingt deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Sandrine CROS (pouvoir à Mme IGLESIAS).

Convocation du 14 janvier 2015.

Ordre du jour :

I-Conseil en Energie Partagé, présenté par Damien ALONSO du Pays Midi-Quercy :

M. ALONSO présente le bilan énergétique de la commune pour les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules. Ce bilan prend en compte toutes les dépenses énergétiques de la commune (eau, électricité, fioul, bois, carburant). Il est constaté une hausse des consommations pour les bâtiments et les véhicules entre 2011 et 2013, l'éclairage public restant stable.

M. ALONSO présente ensuite l'étude thermique détaillée de l'école. L'éclairage naturel est de bonne qualité mais avec 150 m² de surface vitrée, l'absence de ventilation, la déperdition de chaleur (menuiseries et parois donnant sur l'extérieur) le bilan de l'existant est globalement mauvais.

Il propose plusieurs solutions :

-Scénario 1 : remplacement d'une partie des simples vitrages, prévoir une protection solaire efficace (par exemple, mettre des volets dans la salle polyvalente). L'économie réalisée sur la consommation totale serait de 8%. Il n'y aurait pas d'aide financière du Conseil Régional et du FEDER car il faut au minimum 25% d'économie d'énergie. Seule aide possible, les certificats d'économie d'énergie (CEE) du Pays Midi-Quercy (300 €).

-Scénario 2 : remplacement d'une partie des simples vitrages, mise en place d'une VMC et isolation des combles. L'économie serait toujours de 8% mais l'aide apportée par les CEE serait de 1 850 €.

-Scénario 3 : remplacement de tous les simples vitrages, mise en place d'une VMC et isolation des combles. L'économie réalisée sur la consommation totale serait de 25%. La commune pourrait bénéficier des aides du Conseil Régional (11 910 €), du FEDER (11 910 €) et des CEE (2 460 €).

-Scénario 4 : remplacement de tous les simples vitrages, mise en place d'une VMC, isolation des combles, isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur et meilleure gestion des luminaires. Le gain sur la consommation totale serait de 42%.

L'aide du Conseil Régional s'élèverait à 14 850 €, même chose pour le FEDER, plus 3 590 € des CEE.

M. ALONSO n'est pas sûr que nous puissions cumuler l'aide de la Région et celle du FEDER, cette information est à vérifier. Toutefois, nous pouvons solliciter l'aide du Conseil Général et la DETR.

II-Motion jeunes agriculteurs présentée par Guy DELPERIE :

Le 8 octobre, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable sur la motion des jeunes agriculteurs de Tarn-et-Garonne et la modification des zones vulnérables par manque d'informations sur le sujet.

M. DELPERIE donne lecture du courrier des agriculteurs de Laguëpie qui ne comprennent pas la décision du Conseil Municipal. Il est accompagné de Mme CHAMBERT CAYRE, cette dernière explique que le but de la zone vulnérable est de réduire le taux de nitrates. Les agriculteurs sont en désaccord sur le seuil appliqué pour le classement des zones vulnérables, la méthode de calcul retenue pour établir les zonages et sur les dates appliquées à l'ensemble du territoire national sans tenir compte des particularités géographiques ou locales.

Le Conseil Municipal évoque le problème de la méthanisation qui nécessite des investissements importants et le regroupement des agriculteurs.

Le Conseil Municipal décide de voter le soutien aux jeunes agriculteurs de Tarn-et-Garonne.

Délibération reçue à la Préfecture le 30 janvier 2015.

III-Vote du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

IV-Délibération compétence école :

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

Elle rappelle que le conseil communautaire du 16 décembre 2014 a décidé à la majorité le transfert de la compétence "services aux écoles et périscolaire" au 1er janvier 2016 et qu'il est nécessaire que les communes se prononcent à leur tour.

Mme le Maire présente l'étude sur le transfert de la compétence service des écoles et périscolaire.

Mme le Maire fait un rappel historique qui a amené à la réalisation de cette étude.

En effet, la volonté de transférer les écoles à la Communauté de Communes a vu le jour en 2008. En effet, suite aux élections, la CCQRGA a rencontré l'ensemble des maires et le transfert de la compétence école est vite apparu comme une priorité. Une étude sur les coûts de fonctionnement et d'investissement a été réalisée et présentée en Conseil Communautaire le 30 septembre 2008.

Entre 2009 et 2012, la Communauté de Communes a travaillé sur la prise de compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Puis, l'étude école a été reprise en début d'année 2013 par Messieurs KERESTEDJIAN et SIMON afin d'avancer sur ce transfert de compétence qui était une des priorités du mandat 2008-2014.

Les communes possédant une école ont été consultées afin de recueillir l'ensemble

des chiffres et les modes de fonctionnement. Une étude a été réalisée et présentée en bureau élargi le 13 janvier 2014 et en conseil communautaire le 21 janvier 2014. Cette étude avait pour principal objectif de définir le mode de financement mais surtout la volonté des élus de transférer cette compétence. A ce sujet, la grande majorité des élus était favorable et décide le 21 janvier de continuer l'étude en vue d'une future prise de compétence lors du prochain mandat. Il est décidé de poursuivre sur la compétence "services aux écoles" et périscolaire en laissant pour le moment de côté les bâtiments et la restauration scolaire.

Le transfert de la compétence totale n'a pas été retenu car certaines communes ont des emprunts en cours sur les bâtiments scolaires (Parisot) et d'autres ont des projets de construction (Caylus et Saint Antonin) et le bureau élargi du 13 janvier 2014 a jugé prématuré et difficile (coût financier trop important) de transférer l'ensemble de la compétence en une seule fois. Il a été donc décidé de transférer de manière graduelle cette compétence en commençant par le service aux écoles et le périscolaire (temps impartis à la réforme des rythmes scolaires, ALAE et garderie), les bâtiments et la restauration scolaire feront l'objet d'une étude plus approfondie dans les années à venir.

Par ailleurs, Mme le Maire insiste sur le fait que la compétence services des écoles comprend l'acquisition de mobilier, les fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de service (ATSEM et ménage).

Cependant, les frais d'entretien, de chauffage, d'éclairage et d'eau du bâtiment ne font pas partie de cette compétence et resteront à la charge des communes possédant une école.

Pour ce qui concerne le périscolaire, l'étude présente la prise de compétence des temps impartis à la réforme des rythmes scolaires ainsi que les garderies et les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole.

Mme le Maire présente les objectifs de ce transfert qui sont les suivants :

- Mettre en application une compétence jugée comme prioritaire depuis 2008
- Maintenir et renforcer les cinq pôles scolaires de la Communauté de Communes
- Fédérer l'ensemble des communes de l'intercommunalité autour d'un projet de territoire (les écoles concernent l'ensemble des communes)
- Enclencher une dynamique positive de rassemblement afin de se positionner comme un acteur de la réforme territoriale et ne pas la subir
- Anticiper un regroupement plus que probable avec des intercommunalités voisines possédant la compétence école
- Assurer une équité entre les communes
- Rationaliser les effectifs de la CCQRGA en augmentant l'offre de service sans dépenses supplémentaires
- Eviter les contrats multi employeurs afin d'avoir une meilleure lisibilité pour les agents et garantir une efficacité certaine
- Organiser de manière cohérente le temps de l'enfant
- Tendre vers une harmonisation qualitative des services sur l'ensemble des écoles.

Ensuite, elle précise les modalités juridiques et financières de ce transfert qui nécessitera une augmentation de la fiscalité intercommunale.

De plus, elle précise que pour le personnel, les agents ayant la majorité de leur temps concerné par le transfert de la compétence à la CCQRGA seront des agents intercommunaux (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles : ATSEM par exemple) avec refacturation des heures non concernées par le transfert, à la commune.

A l'opposé, les agents ayant la majorité de leur temps de travail concerné par des tâches communales resteront des agents communaux avec refacturation des heures concernées par le transfert, à la CCQRGA.

Il sera donc nécessaire de réaliser une étude poussée sur la reprise de l'ensemble des contrats des personnels communaux avant une prise de compétence qui pourrait être effective au 1er janvier 2016.

Elle insiste également sur le fait que la réalisation d'un Projet Educatif Territorial intercommunal est indispensable au bon fonctionnement des écoles et qu'il est nécessaire d'y travailler dès l'année 2015.

Mme le Maire présente une proposition d'organisation de la gouvernance qui pourrait être la suivante :

-un conseil d'école sera maintenu dans chaque école. Il se réunira une fois par trimestre.

De plus, un conseil d'école intercommunal ou commission école intercommunale sera créé et se réunira 2 fois par an et à la demande, il sera composé :

-du Président de la CCQRGA

-du Vice Président en charge des écoles

-des 5 adjoints aux affaires scolaires des communes possédant une école et des 5 maires

-d'un représentant des parents d'élèves par école

-des 5 directeurs d'école.

D'autre part, un règlement intérieur de fonctionnement sera réalisé pour chaque école.

De plus, des donneurs d'ordre "terrain" par école seront clairement identifiés, il s'agira de l'adjoint chargé des affaires scolaires de la commune et d'un agent de la Communauté de Communes. Bien évidemment, les décisions seront prises en collaboration entre la CCQRGA et les communes.

De plus, un budget sera alloué par école et sera co-construit par la commune possédant l'école et la Communauté de Communes.

Par ailleurs, la répartition du personnel devra faire l'objet d'une convention de partenariat entre les communes et l'intercommunalité afin de définir très précisément les temps "tâches mairie" et "tâches CCQRGA", les modalités de remboursement de la commune vers l'intercommunalité ou inversement, suivant l'employeur de l'agent, devront être déterminées précisément.

Enfin, le recrutement de tout personnel associé à l'école sera décidé en partenariat avec la commune concernée. Une convention de partenariat sera signée entre la CCQRGA et la commune possédant une école afin de clarifier la gouvernance et préciser les rôles de chacun. Ceci afin de garantir le rôle indispensable du représentant local.

Pour finir, l'étude propose un transfert de la compétence services des écoles et périscolaire à partir du 1er janvier 2006.

Suite à cet exposé, Mme le Maire soumet au vote le fait de transférer la compétence services des écoles et périscolaire des communes vers la Communauté de Communes à partir du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (2 contre : Mme IGLESIAS + pouvoir de Mme CROS, 2 abstentions : MM. BOUYSSIERE et GARRIGUES, 9 pour) :

-DE TRANSFERER la compétence "services des écoles" et périscolaire (temps impartis à la réforme des rythmes scolaires, ALAE et garderie) à la Communauté de Communes QRGA à partir du 1er janvier 2016

- D'ETUDIER la reprise des contrats des personnels communaux concernés par ce transfert
- DE PROPOSER une organisation du périscolaire par site
- DE RENCONTRER l'ensemble des acteurs liés à ce transfert de compétence
- DE REALISER un Programme Educatif Territorial à partir du 1er janvier 2015
- DE MODIFIER l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes QRG
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente.

Délibération reçue à la Préfecture le 04 février 2015.

Il est à noter que la commune de Saint Martin-Laguépie souhaite intégrer notre communauté de communes. Il n'y a plus de centre de loisirs à Caylus, celui de Verfeil n'est pas aux normes, Laguépie pourrait accueillir les enfants au centre de loisirs et dans les locaux de l'école.

V-Modification régie Escale Guépienne :

MM. FABRE, BOUYSSIERE et CROS sont désignés mandataires de la régie Escale Guépienne, en cas d'absence de Fanny ERNOTTE.

Le montant de l'encaisse fixé à 1 500 € a été jugé trop élevé par la trésorière de St Antonin, il est ramené à 1220 €. Le fonds de caisse sera de 100 €. Le régisseur doit s'affilier à la Société Française de Cautionnement Mutuel.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité des présents.

Délibération reçue à la Préfecture le 30 janvier 2015.

VI-Relevé de conclusions par le Pays Midi-Quercy sur le développement de la base nautique :

Marianne BUSSER a transmis un relevé de conclusions pour le développement de l'ancienne base nautique. Elle propose un plan de développement avec un prévisionnel sur 3 ans, un accompagnement de l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires) et un contrat de destination en partenariat avec le Pays Midi-Quercy, l'ADT (Agence de Développement Touristique) et des partenaires sportifs.

VII-Convention SOGEDO bouches à incendie :

Nous avons une convention avec la SAUR qui est devenue caduque, les poteaux et les bouches d'incendie ne sont plus entretenus. De plus, nous devons faire un test de débit sur la bouche d'incendie à côté de l'usine.

La SOGEDO a établi une proposition de convention pour l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie. Le coût serait de 640 € par an avec un contrôle réalisé tous les ans. M. HEBRARD demande si cette maintenance est obligatoire. En cas de défaillance, la responsabilité de la commune sera engagée si aucun entretien n'a été effectué.

Le Conseil Municipal vote cette convention à la majorité des présents (Abstention de M. CHRISMANT).

Délibération reçue à la Préfecture le 30 janvier 2015.

VIII-Accessibilité de la Mairie :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par la Préfecture sur les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée). Ces agendas devront être établis avant le 27 septembre 2015 et devront prévoir un échéancier pour la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public.

IX-Questions diverses :

IX-1-Appel à projets Massif Central :

M. FABRE fait part à l'Assemblée de l'appel à projets Massif Central. La Commune pourrait présenter des projets sur le tourisme (pôle de pleine nature, cyclotourisme...), une réflexion est à mener par le Conseil Municipal.

IX-2-Investissements avant le vote du budget :

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait d'ouvrir des crédits de dépenses en investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 70 033,25 € maximum. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : achat de jeux gonflables pour la baignade, achat d'un tracteur, réaménagement de l'ancien garage Savy, réfection de la toiture de l'église, construction du columbarium.

De même, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement sur le budget assainissement pour un montant de 37 523,93 € maximum. Nous devons payer le diagnostic réseau établi par le cabinet Pelle-Becker ainsi que le géomètre pour les futurs travaux d'assainissement. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibérations reçues à la Préfecture le 23 janvier 2015.

IX-3-Petit Casino :

Mme le Maire a communiqué par téléphone avec la responsable, notre proposition à 15 000 € pour le rachat de l'ancien Petit Casino est toujours d'actualité. La Société doit nous donner une réponse dans 15 jours.

IX-4-Distributeur de billets :

Mme le Maire a contacté la permanence de Valérie RABAULT. Il sera difficile de nous aider pour la mise en place d'un DAB mais nous pouvons solliciter une aide financière sur un autre projet en cours, par exemple l'acquisition de 2 tracteurs et d'un camion. La subvention serait de 15 000 €.

Nous devons établir un bail avec le Crédit Agricole afin qu'ils remboursent au moins les taxes qui seront payées par la commune, car le local va devenir commercial.

IX-5-Vide-greniers :

M. SAVIGNAC demande comment vont se dérouler les vide-greniers sur l'avenue de la Gare nouvellement aménagée. Les vide-greniers peuvent se faire en bas le long de l'Aveyron ou sur la place du Foirail ou sur un côté de l'avenue de la gare avec interdiction de stationner.

IX-6-Projets CITRUS :

Mme LEGRAND présente le projet « Accueil d'un échange européen de jeunes » du 11 au 29 juillet 2015 et le projet éducatif « Bouge ta bogue » de CITRUS.

L'association souhaite adapter son action éducative aux besoins des jeunes (14 à 17 ans) de Laguépie et des environs.

IX-7-Mutuelle communale :

Mme IGLESIAS propose que la commune mette en place une mutuelle communale pour aider les personnes en difficulté. Cela se fait dans d'autres communes, il serait intéressant d'étudier ce projet.

IX-8-Voirie :

M. FABRE informe l'Assemblée que la personne en charge de la voirie à la communauté de communes doit partir. Il est nécessaire d'établir le programme de voirie 2015 et de lancer l'appel d'offres.

IX-9-Travaux :

M. FABRE dresse la liste des travaux en cours ou à faire.

Au local maître nageur, les employés doivent faire le ragréage, le crépi, l'électricité et le carrelage.

Au local poubelles, il faut aussi faire le ragréage et le crépi, mais il y a un problème d'humidité. M. HEBRARD signale que même avec une dalle, l'étanchéité sera difficile à réaliser à cause des escaliers. M. SAVIGNAC estime que l'idéal serait de condamner ce local et d'installer les poubelles à l'aire de vidange des camping-cars, puisque cette aire va être déplacée.

Séance levée à 0 heure 17 minutes.